



ATELIER DU RESEAU CLIMAT ET DEVELOPPEMENT

2013

La Politique forestière du Togo face au défi de la dégradation rapide des ressources naturelles et du changement climatique : cas du Plan d'Actions Forestier National (PAFN) de 1994.

Gbati NABINE
AFHON – Togo



PLAN DE LA PRESENTATION

- CONTEXTE
- VISION DU PAFN 1994/ OBJECTIFS
- INSUFFISANCES DU PAFN
- LECONS APPRISES

CONTEXTE

- Evaluée à 449 000 ha en 1970, la superficie des forêts denses du Togo n'a cessé de régresser au fil des années.
- En 1980, 10 ans après la première estimation, cette superficie est tombée à 287 000 ha, soit une diminution de 36%;
- En 1990, selon le Plan d'action forestier national (PAFN 1994), elle n'était plus que de 140 000 ha, soit une diminution de 51% en 10 ans ou de près de 70% en 20 ans (Rapport Togo FAO, 2003);

Selon les estimations du Plan national d'action pour l'environnement (PNAE), 2001, le Togo perd entre 15 000 et 16 000 ha de forêts, chaque année, contre seulement un effort de reboisement de 1000 ha

CONTEXTE (suite)

- Face à cette situation, le Gouvernement du Togo après avoir réalisé une analyse diagnostique du secteur forestier en 1990 avec le soutien financier et technique du PNUD et de la FAO, a élaboré le document du PAFN en 1994, qui définit les grandes lignes d'une politique forestière nationale ainsi que les grands axes stratégiques déclinés chacun en une série d'actions.
- Ce PAFN sera réactualisé en 2011 accompagnée de l'adoption d'une politique forestière nationale (PFT).

VISION DU PAFN 1994

A l'horizon 2035 : Atteindre une couverture forestière de 30%, gérer durablement ses ressources naturelles, particulièrement les forêts pour la satisfaction des besoins des générations présentes et futures en produits et services forestiers.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Assurer une utilisation optimale et conservatoire de la ressource forestière **tenant compte de la situation économique déficitaire et des besoins futurs en produits forestiers du pays.**

- Porter le taux de couverture forestier de **8 % à 30 %** comme recommandé par la FAO et par là, augmenter la **production de bois d'œuvre de 20 000 ha de plantation en dix (10) ans.**

Assurer l'**autosuffisance nationale en produits ligneux et contribuer également au développement et au renforcement de la présence du pays sur le marché international du bois.**

Mise en œuvre

- Malgré la noblesse de la vision et des objectifs de ce plan d'action, la mise en œuvre effective n'a pas suivi son adoption pour plusieurs raisons.
- Cependant, il n'en est pas moins demeuré un outil de gestion auquel différents acteurs pouvaient se référer.

RAISONS DE LA NON MISE EN ŒUVRE DU PAFN

Le PAFN-Togo de 1994 n'a pas été mis en œuvre pour plusieurs raisons d'après des informations reçues auprès des sources du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières :

- situation socioéconomique et politique était très défavorable avec la rupture de la coopération avec les principaux partenaires techniques et financiers au développement ;
- cadre institutionnel et législatif était inadéquat;
- manque de communication entre les acteurs;
- faible coopération régionale et internationale en matière de gestion forestière.

INSUFFISANCES DU PAFN

L'analyse des objectifs associés à ce Plan révèle que:

- La finalité des efforts fournis dans le secteur visait essentiellement **le développement par la promotion d'une croissance économique durable dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations et d'éradiquer la pauvreté.**
- Le but central visé **par le développement du secteur forestier était d'accroître sa contribution à la constitution du PIB à travers l'importance excessive accordée à l'aspect commerciale dans cette politique**
- .

INSUFFISANCES DU PAFN (suite)

- En effet, déjà en 1991, la part du secteur forestier était estimée à près de 26 milliards de francs CFA, soit environ 6,5% du PIB (Thiam, 1991 ; Yapi et Sessi, 1997).
- Cette contribution non négligeable à l'économie nationale est imputable à la multitude d'activités génératrices de revenu se développant autour des ressources forestières.
- La valorisation des essences à vocation commerciales comme le teck, l'acajou, l'eucalyptus... destinées à être coupées dans dès 5 ans; les plantations de teck dont la superficie a été évaluée en 2000 à 34 733 ha connaissent une forte exploitation pour la production de grumes destinées à l'exportation.

INSUFFISANCES DU PAFN (fin)

- Il faut noter aussi l'importance de la filière du bois-énergie dans l'exploitation des ressources forestières.

Dans cette filière, la carbonisation et la commercialisation du charbon de bois constituent la principale branche dominée par les femmes. L'altération croissante de la situation socio-économique intensifie la pression humaine sur les ressources forestières dont la superficie n'arrête de décroître drastiquement.

- La faible prise en compte de la préservation des ressources et des problèmes environnementaux émergents : la lutte contre la désertification, la dégradation de la biodiversité et les effets des changements climatiques


IMPORTANTANCE DU SECTEUR FORESTIER DANS LA LUTTE CONTRE LE CC

Les forêts absorbent un tiers du CO₂ imputable aux énergies fossiles. D'après les calculs des chercheurs d'une étude internationale publiée par la *revue américaine Science en juillet 2011*, la photosynthèse permet de stocker chaque année 2,4 milliards de tonnes de carbone dans le sol des forêts.

- Les différents scénarios (selon une étude publiée dans la *Communication Nationale Initiale du Togo- novembre 2001*) prévoient des réductions de GES pouvant atteindre 25% à l'horizon 2025 si l'ensemble des émissions de GES devrait être absorbé par les puits que constitueraient les ressources forestières.
- Ainsi, le Togo ayant ratifié la convention-cadre sur les changements climatiques aurait pu intégrer les changements climatiques dans ce PAFN initial

LECONS APPRISES

- i) informer et faire participer les parties prenantes et les populations dans la mise en œuvre de cette politique dans un processus de gestion participative des ressources forestières ;
- ii) valoriser davantage les essences endogènes telles que le Karité, le néré etc. qui ont une forte capacité de séquestration de carbone et dont les fruits ont une valeur commerciale.
- iii) renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs en matière de gestion participative, rationnelle et durable des forêts, avec un focus sur les femmes et les jeunes compte tenu de leur rôle en tant qu'acteurs clés dans le secteur du bois.



Merci de votre attention
ghati.afhon@gmail.com